



L'Unesco et l'Inria s'accordent sur l'archivage des logiciels en présence de François Hollande

L'Unesco et l'[Inria](#) ont signé ce 3 avril 2017 un accord en présence du Président de la République. Le texte a pour objectif la préservation des connaissances technologiques et ambitionne de créer une archive universelle du logiciel.

François Hollande aura-t-il attendu de n'être plus qu'à quelques jours de la fin de son mandat pour se mettre à penser l'intelligence artificielle, et plus largement le numérique ? Ce 3 avril 2017, le Président de la République a en tout cas assisté à la signature d'un accord entre l'UNESCO et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) portant sur la préservation des connaissances technologiques et scientifiques contenues dans les logiciels. Le texte s'est notamment donné pour objectif de « favoriser l'accès universel au code source des logiciels ».

En présence de François Hollande, la directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, et le président-directeur général d'INRIA, Antoine Petit, ont signé cet accord qui prend appui sur le Software Heritage. Ce projet, porté par l'INRIA, vise à collecter et préserver les logiciels disponibles sous forme de code source, afin de créer sur cette base des applications dans les domaines culturels, industriels et de la recherche. L'idée est également de constituer une archive universelle du logiciel, accessible aux futures générations.

03/04 Patrimoine logiciel – signature d'une convention #UnescoInria : @fhollande @UNESCO @antoine_petit_ @SWHeritage <https://t.co/2gpHYpEMCy> pic.twitter.com/iyiWFSxisW

— Inria (@Inria) April 2, 2017

« La place que prend le numérique ou le logiciel dans nos sociétés est devenue considérable. (...) Il ne faut ni avoir peur, ni tomber dans une forme de déification de l'outil lui-même ou de la technologie. Nous ne devons pas croire que c'est la solution à tous nos problèmes. Ce qui est attendu de nous, c'est de pouvoir maîtriser, c'est de pouvoir transmettre, c'est de pouvoir mettre ces technologies, ces informations, ces éléments qui deviennent du patrimoine au service de l'humanité. Tel est le sens de la convention entre INRIA et l'UNESCO, fondée sur la recherche, la culture et l'éducation », a déclaré le Président de la République à l'occasion de la signature du texte.

Il ne faut ni avoir peur, ni tomber dans une forme de déification de l'outil lui-même ou de la technologie

L'accord doit ainsi permettre de favoriser un débat à dimension internationale, ainsi que des actions concrètes pour rendre plus accessibles les documents numériques.

Le nouveau texte vient s'ajouter à l'éventail des dispositions prises par l'institution spécialisée des Nations Unies, notamment la Charte sur la conservation du patrimoine numérique rédigée en 2003, qui invite les États parties à protéger leur patrimoine numérique de l'obsolescence du matériel et des logiciels ou de l'absence de législation protectrice. En 2015, la Conférence générale de l'Unesco adoptait par ailleurs une recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire à l'ère du numérique.

www.numerama.com
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

La coopération entre l'UNESCO et l'INRIA se poursuivra le 15 juin prochain, à l'occasion d'un débat sur le rôle du logiciel dans l'accès à la connaissance pendant le Sommet mondial sur la société de l'information. Il sera suivi d'une conférence internationale sur la préservation du code source des logiciels en septembre, lors de la Journée internationale de l'accès universel à la connaissance.